

# L'ACTUALITE JURIDIQUE STATUTAIRE

La veille juridique bimensuelle du CDG83 - Vendredi 12 Janvier 2024



## Emploi, organisation, formation

**LOI n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie a été promulguée depuis le Fort de Brégançon le 30 décembre et publiée au JO le 31/12/2023**

Les principaux apports :

- Communes de moins de 2000 habitants :
  - l'emploi de secrétaire de mairie relève de la catégorie B.
  - Extension du recours au contrat sur emploi permanent pour répondre à des besoins permanents pour le recrutement de secrétaire général de mairie.
- Pour les communes entre 2000 et 3500 habitants : choix de la collectivité de nommer un/e secrétaire de mairie ou un/e DGS.
- Ouverture d'une liste d'aptitude dans les cadres d'emploi de cat B pour certains fonctionnaires de cat C relevant des grades d'avancement de leur cadre d'emplois respectif et ayant validé un examen professionnel sanctionnant une formation qualifiante aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général/e de mairie.
- Dérogation pour la promotion interne : jusqu'au 31/12/2027, les fonctionnaires secrétaires de mairie en catégorie C peuvent bénéficier d'une promotion interne catégorie B, sans qu'une proportion de postes ouverts à la promotion soit préalablement déterminée.
- Création d'un quota des fonctionnaires exerçant les fonctions de secrétaire de mairie à la promotion interne dont la part sera fixée par décret.
- La nature de la formation, les modalités d'organisation de l'examen professionnel ainsi que la nature des épreuves seront précisées par décret.
- L'inscription sur la liste d'aptitude permet d'être nommé/e dans l'un des cadres d'emplois de la catégorie B mentionnés pour exercer uniquement les fonctions de secrétaire général/e de mairie. Un décret précise la durée minimale d'exercice de ces fonctions.
- Avancement d'échelon les agents exerçant les fonctions de secrétaire général/e de mairie bénéficient d'un avantage spécifique d'ancienneté pour le calcul de l'ancienneté requise au titre de l'avancement d'échelon.
- Evaluation des formations préparant au métier de secrétaire de mairie et réflexion sur la création d'un diplôme national d'enseignement supérieur préparant au métier de secrétaire général de mairie.
- L'animation du réseau des secrétaires généraux/les de mairie : nouvelle mission obligatoire des CDG exclusivement exercée au profit des collectivités territoriales et des établissements affiliés.

[Lire la source](#)

### Financement des frais de formation des apprentis recrutés en 2024

Lancement de la campagne de recensement des intentions des collectivités territoriales : Les employeurs publics locaux sont invités à manifester leur intention de recrutement d'apprentis auprès du CNFPT dans le cadre de la campagne de recensement 2024 ouverte du 22 janvier au 22 mars 2024.

[Lire la source](#)



### Pôle Emploi devient France Travail

**LOI n° 2023-1196 du 18 décembre 2023**

pour le plein emploi prévoit notamment la création au 1er janvier 2024 de « France Travail » en remplacement de Pôle Emploi et la création d'un « Réseau pour l'emploi ». Au plus tard en 2025, une inscription généralisée auprès de France Travail sera mise en place pour toutes les personnes sans emploi. La loi prévoit des mesures pour faciliter l'emploi des travailleurs handicapés. Enfin, la loi précise la gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant, dans l'objectif de supprimer les freins à la reprise d'emploi des parents de jeunes enfants (200 000 nouvelles places d'ici 2030). Les communes ont le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. A partir de 2025, les communes de plus de 10 000 habitants devront établir un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et à partir de 2026, mettre en place des relais petite enfance.

[Lire la source](#)

**Décret n° 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience**

[Lire la source](#)

## Décret n° 2023-1350 du 28 décembre 2023 portant diverses mesures relatives au compte personnel de formation ainsi qu'au bilan de compétences et visant à lutter contre la fraude à ce compte et à interdire le démarchage de ses titulaires

Le texte précise les modalités relatives au référencement des organismes de formation sur la plateforme dénommée « MonCompteFormation », ainsi que celles régulant la sous-traitance de ces organismes de formation référencés dans ce cadre. Il détermine les modalités de contrôle et d'échanges d'information entre la Caisse des dépôts et consignations et les services régionaux de contrôle, participant à la lutte contre la fraude au compte personnel de formation. Il allonge enfin à trois ans le délai de conservation des documents issus de la réalisation des bilans de compétences, afin de les aligner sur le délai de conservation des autres actions déjà mises en œuvre par les services de contrôle en charge de la formation professionnelle.

[Lire la source](#)

### Attractivité

Le Gouvernement déploie une politique en faveur du logement des agents publics. «La crise du logement touche aussi les agents publics. En 2021, sur 90 000 demandes de logements d'agents de l'État, seules 14 000 ont été satisfaites. Et les problèmes sont de natures différentes : augmentation du prix de l'immobilier, durées de trajets (de 2h à 3h pour certains agents) etc. À l'occasion de la consultation Fonction Publique + lancée en juin 2023, plus de 90 000 agents ont exprimé leurs attentes sur le sujet.»

[Lire la source](#)

## Décret n° 2023-1304 du 27 décembre 2023 relatif au contenu et au dépôt des conventions de mise en situation en milieu professionnel

[Lire la source](#)



### Parcours de professionnalisation de la filière RH

Publication d'un livret sur la promotion professionnelle et les conditions d'entrée dans la fonction publique

[Lire la source](#)

# Carrières, instances paritaires, retraite

## Décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale

La promotion interne des agents des collectivités territoriales est soumise à des quotas. Le décret vient assouplir ce mécanisme de contingentement, en vue de faciliter la promotion des agents et de simplifier la gestion des ressources humaines par les employeurs territoriaux. A cette fin, il réduit le nombre de recrutements externes de fonctionnaires nécessaire pour permettre une promotion interne ainsi que la durée pour appliquer les clauses de sauvegarde en cas de recrutement de fonctionnaires en trop faible quantité. Le décret procède également à l'actualisation de certaines références afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du code général de la fonction publique.

[Lire la source](#)



## Décret n° 2023-1381 du 28 décembre 2023 modifiant les règles applicables aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique

Le décret modifie le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 pour mettre en œuvre les dispositions de la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique. Il précise le périmètre des emplois soumis à ces obligations. Il détermine le calendrier de publication des données relatives aux primo-nominations ainsi que le montant de la contribution due en cas de non-respect de l'obligation de publication de ces données.

[Lire la source](#)

## Sanction disciplinaire et droit de la défense

Dans le cadre d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'un professeur, la communication à l'intéressé des seuls extraits de témoignages reproduits dans le rapport d'inspection ne suffisait pas à garantir les droits de la défense, dès lors que la sanction était fondée sur l'ensemble des témoignages. Il appartient à l'administration d'anonymiser les témoignages en fonction de son appréciation du risque de préjudice. En l'espèce, les témoignages n'ont pas été communiqués, la sanction prononcée est annulée, M. B... avait été privé de la garantie d'assurer utilement sa défense. Le Conseil d'Etat se prononce également sur l'application du principe général du droit " non bis in idem " selon lequel une autorité administrative ne peut sanctionner deux fois la même personne à raison des mêmes faits. En l'espèce, le juge des référés avait suspendu l'exécution de la sanction initiale de révocation en raison de son caractère disproportionné. Le ministère de l'éducation avait réintégré l'agent et pris une nouvelle sanction, plus faible que la précédente d'exclusion temporaire. Le Conseil d'Etat estime qu'à la date de la sanction d'exclusion temporaire litigieuse, celle-ci était la seule sanction susceptible de produire des effets. En conséquence, la cour a commis une erreur de droit en l'annulant ce motif est donc censuré mais il n'emporte pas d'effet sur l'annulation de la sanction d'exclusion temporaire puisque le droit de la défense n'a pour autant pas été respecté.

CE, 22/12/2023, N° 462455

[Lire la source](#)



### Prise en charge par le CDG et allocation chômage

Dans le cadre d'une réintégration suite à une disponibilité, lorsqu'aucun emploi n'est vacant, il appartient à la collectivité d'origine de maintenir l'agent en surnombre pendant une durée d'un an en lui proposant notamment en priorité tout emploi créé ou vacant en son sein correspondant à son grade. A l'expiration de cette durée d'un an, l'agent est pris en charge par le CNFPT ou CDG. « Pendant cette période de prise en charge, il reçoit une rémunération et se voit proposer tout emploi vacant correspondant à son grade. L'agent qui relève, dans les conditions ainsi rappelées, d'une prise en charge, soit par sa collectivité ou son établissement d'origine, soit par le centre de gestion ou le Centre national de la fonction publique territoriale, ne saurait prétendre au bénéfice de l'allocation d'assurance instituée par l'article L. 5422-1 du code du travail. »

Conseil d'État, 29/11/2023, n°470421

[Lire la source](#)

### Révocation d'un policier suite à des propos racistes et antisémites sur WhatsApp

« Il ressort des pièces du dossier soumis aux juges du fond que M. A..., gardien de la paix exerçant ses fonctions dans l'unité d'aide et d'assistance judiciaire de la police de Rouen-Elbeuf, a, à la fin de l'année 2019, accepté l'invitation à participer, au moyen de la messagerie WhatsApp, à un groupe de discussion, créé en octobre 2019 par l'un de ses collègues et composé notamment de ses collègues fonctionnaires de police de l'unité d'aide et d'assistance judiciaire à laquelle il appartenait. Il y a tenu, à quatre reprises, des propos racistes et discriminatoires. La sanction de la révocation prononcée à son encontre l'a été, à raison de ces faits mais également pour le motif que, témoin des propos violemment racistes, misogynes, antisémites et discriminatoires émis par les autres membres du groupe, il n'a eu aucun comportement modérateur ou dissuasif ». Conseil d'État, 6ème - 5ème chambres réunies, 28/12/2023, n°474289

[Lire la source](#)

## Rémunérations, charges sociales, cotisations



### Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains.

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1er janvier 2024. Dans le cadre de la révision de la définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le présent décret actualise la liste des quartiers et abroge le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014.

NB : Ce décret peut impacter l'attribution de la NBI quartier prioritaire.

[Lire la source](#)

### Décret n° 2023-1197 du 18 décembre 2023 portant création d'une indemnité de maintien de rémunération pour les élèves conservateurs territoriaux du patrimoine et les élèves conservateurs territoriaux de bibliothèques du Centre national de la fonction publique territoriale.

[Lire la source](#)

### Décret n° 2023-1329 du 29 décembre 2023 relatif aux modalités d'application de divers dispositifs de réduction de cotisations patronales

Ce texte module notamment le plafond de la nouvelle réduction de cotisations patronales spécifiquement applicable aux employeurs de sapeurs-pompiers volontaires en fonction du temps de présence dans l'entreprise.

[Lire la source](#)

### Titre restaurant

LOI n° 2023-1252 du 26 décembre 2023 visant à prolonger en 2024 l'utilisation des titres restaurant pour des achats de produits alimentaires non directement consommables.

[Lire la source](#)

### Relèvement du salaire minimum de croissance

Décret n° 2023-1216 du 20 décembre 2023 portant relèvement du salaire minimum de croissance.

[Lire la source](#)

### Rappel des bonnes pratiques déclaratives pour la DSN

[Lire la source](#)



### Prime de partage de la valeur

Cette prime est applicable aux salariés de droit privé dans les EPIC et EPA.

[Lire la source](#)

# Concours et examens professionnels

**Arrêté du 20 décembre 2023 fixant le nombre de postes ouverts à l'examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux (session 2024)**

[Lire la source](#)

## Prévention des risques, santé

### **Equipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur**

Arrêté du 29 novembre 2023 portant modification de l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et portant abrogation de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

[Lire la source](#)

### **Tarification des accidents et des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles**

Arrêté du 27 décembre 2023 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2024.

[Lire la source](#)

Arrêté du 21 décembre 2023 portant modification de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif à la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles et fixant les risques bénéficiant des mesures d'ajustement des coûts moyens.

[Lire la source](#)

### **Guide pour les services de prévention et de santé au travail (SPST)**

La CNIL publie un guide pour les services de prévention et de santé au travail (SPST) en vue de les accompagner dans leur mise en conformité avec le RGPD.

[Lire la source](#)

### **Montant des majorations prévues à l'article D. 242-6-9 du code de la sécurité sociale pour l'année 2024**

Arrêté du 27 décembre 2023 fixant le montant des majorations prévues à l'article D. 242-6-9 du code de la sécurité sociale pour l'année 2024.

[Lire la source](#)

### **Abrogation du dispositif de majoration forfaitaire du taux de cotisation « accidents du travail - maladies professionnelles »**

Décret n° 2023-1317 du 28 décembre 2023 portant abrogation du dispositif de majoration forfaitaire du taux de cotisation « accidents du travail - maladies professionnelles » prévu aux articles D. 242-6-11 et D. 242-35 du code de la sécurité sociale.

[Lire la source](#)

## Déontologie, laïcité



### **Projet de loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires**

Ce texte visant notamment à renforcer le rôle de la MIVILUDES a été présenté en première lecture à l'Assemblée nationale le 20/12/2023

[Lire la source](#)

## Autres

### **LOI n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027**

Cette loi définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. Les principales mesures concernant les collectivités territoriales ont trait à la réduction du déficit public (déficit public à 2,7% du PIB en 2027) et à la définition des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

[Lire la source](#)

### **Visite du vice-président du Conseil d'Etat au Tribunal administratif de Toulon**

A cette occasion un rapport de presse sur la justice administrative à Toulon a été produit. Ce document fait notamment ressortir que le contentieux de la fonction publique est la thématique sur laquelle le Tribunal est le plus amené à se prononcer, soit 16 % des affaires jugées.

[Lire la source](#)